

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 26 juillet 2021

portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord)

NOR : TREA2122907S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code de l'aviation civile ;

Vu le code des transports ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 5 avril 2021 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées dans la décision du 5 avril 2021 susvisée, à M. Richard Thummel, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées dans les articles 4, 5 et 7 de la décision du 5 avril 2021 susvisée, à M. Thomas Vezin, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions du cabinet de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées à l'article 6 de la décision du 5 avril 2021 susvisée, à Mme Isabelle Raullet, attachée d'administration de l'Etat.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la mission développement durable de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées à l'article 6 de la décision du 26 novembre 2019 susvisée, à Mme Florence Leblond, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions du département « gestion des ressources » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées à l'article 3 de la décision du 5 avril 2021 susvisée, à Mme Maryse Lartigue, attachée principale d'administration de l'Etat ;

Article 6

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « aéroports » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées à l'article 4 de la décision du 5 avril 2021 susvisée, à :

M. Simon Dupin, ingénieur des travaux publics de l'Etat ;

M. Virgile Dion, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 7

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « navigation aérienne » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées à l'article 4 de la décision du 5 avril 2021 susvisée, à M. Daniel Copy, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

Article 8

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « transport aérien » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées à l'article 4 de la décision du 5 avril 2021 susvisée, à :

M. Olivier Fages, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Mme Laura Goubert, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Bastien Tonneau, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Dany Athanase, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Christian Beaud'huin, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Dominique Michel, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Sarah Farrokhian, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Christian Delpuech, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Mme Lorine Estadieu, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 9

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « aviation générale » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées à l'article 4 de la décision du 5 avril 2021 susvisée, à :

M. Patrick Deschamps, attaché d'administration de l'Etat ;

M. Franck Bouniol, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Françoise Baysset, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Richard Cattane, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Valérie Poyé, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Nelly Vaillant, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Micheline Bassien, assistante d'administration de l'aviation civile de classe supérieure ;

Mme Elise Martin, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Yoann Pierre, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Michel Ravelomanantsoa, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Constantin Teillon, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 10

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « sûreté » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées à l'article 4 de la décision du 5 avril 2021 susvisée, à :

M. Pierre Boutillier, agent contractuel ;

Mme Patricia Elociny, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Marguerite Nii, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

Article 11

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « régulation et développement durable » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées à l'article 4 de la décision du 5 avril 2021 susvisée, à

M. Christophe Lagorce, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Éric Favarel, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Nicolas Vernhes, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 12

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions du département « surveillance Roissy » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées à l'article 5 de la décision du 5 avril 2021 susvisée, à :

M. Franck Besse, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Sébastien Montet, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 13

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, la délivrance et le renouvellement des titres aéronautiques, dans la limite des attributions de la cellule des titres aéronautiques du département « surveillance Roissy » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées à l'article 5 de la décision du 5 avril 2021 susvisée, à :

Mme Souad Merrach, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Solène Courtot, assistante d'administration de l'aviation civile.

Article 14

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la subdivision « contrôle technique d'exploitation » du département « surveillance Roissy » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées à l'article 5 de la décision du 5 avril 2021 susvisée, à :

M. Jean-Michel Biscarat, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Nesrine Chkioua, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Emmanuel Lainé, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Hervé Roué, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Jonathan Vidal, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Christophe Duchene, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Yannick Durand, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Éric Wenger, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 15

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la délégation des Hauts-de-France Nord de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées à l'article 7 de la décision du 5 avril 2021 susvisée, à :

M. Laurent Breton, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe ;

Mme Christine Hornbeck, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Jean-Olivier Revouy, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Magalie Brice, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

Article 16

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la délégation des Hauts-de-France Sud de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées à l'article 7 de la décision du 5 avril 2021 susvisée, à :

M. Mohamed Hamdi, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Pascal Miara, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

Article 17

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au titre des fonctions de permanent de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord, à :

M. Franck Bouniol, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Pierre Boutillier, agent contractuel ;

M. Franck Besse, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Daniel Copy, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Virgile Dion, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Christophe Lagorce, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Mme Florence Leblond, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe ;

M. Sébastien Montet, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Isabelle Raulet, attachée d'administration de l'Etat ;

M. Thomas Vezin, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts.

Article 18

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la mission des autorisations de transport aérien de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées à l'article 6 de la décision du 5 avril 2021 susvisée, à :

Mme Sophie Kamaropoulos, attachée principale d'administration de l'Etat ;

Mme Sandrine Moutier, attachée d'administration de l'Etat.

Article 19

La décision du 9 décembre 2020 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord) est abrogée.

Article 20

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 26 juillet 2021.

P. CIPRIANI